

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Parlement panafricain : Faustin Boukoubi appelle à la sortie de crise

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

À l'invitation du président de la Chambre des représentants du Maroc, une délégation de parlementaires gabonais, conduite par le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, prend part, depuis hier, à Rabat, à une concertation des présidents et représentants des Parlements nationaux africains membres du Parlement panafricain (PAP).

Cette rencontre vise essentiellement à trouver les voies et moyens d'une sortie de crise, au regard de la situation qui prévaut actuelle-

ment au PAP au lendemain de la non-élection, le 31 mai dernier, à Midrand (Afrique du Sud), du président de cet organe consultatif de l'Union africaine (UA).

Dans cette ville sud-africaine abritant le siège du PAP, on se souvient, en effet, que le scrutin n'avait pas pu se tenir, sur fond d'interprétations divergentes de textes entre députés francophones et anglophones. Ce qui avait donné lieu à des scènes désolantes.

C'est dire l'importance de la rencontre qui se tient dans la capitale du royaume chérifien. Tant elle vise à ramener la sérénité et à redorer, d'une certaine manière, le blason du PAP quelque peu terni après les incidents survenus en mai

dernier à Midrand.

Quoi qu'il en soit, dans son intervention, Faustin Boukoubi a relevé la nécessité d'une sortie de crise, pour un retour à la sérénité, la dignité et un meilleur vivre-ensemble au sein du PAP.

Créé en 2004 et composé d'un bureau comprenant un président et quatre vice-présidents, celui-ci permet aux peuples du continent d'assurer leur participation au développement économique et à l'intégration continentale.

C'est le Zimbabween Chief For-

tune Charumbira qui en est actuellement le président par intérim. Candidat à la présidence du PAP, son intérim est consécutif au magistrère du Camerounais Roger Nkodo Dang qui avait effectué deux mandats de trois ans à la tête du PAP. En tout cas, outre Faustin Boukoubi, la délégation gabonaise comprend le président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Blaise Louembe, et le 4e vice-président du Sénat, Steeve Nzegho Dieko.



Le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, conduisant la délégation gabonaise.

Réforme de l'état civil : le processus s'avèrera long

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

PARMI les textes adoptés par les parlementaires au cours de la récente session ordinaire, il y a le projet de loi portant organisation de l'état civil. Un texte dont l'intérêt est, entre autres, de régler les questions d'état civil dans notre pays. Il s'agit donc de doter le Gabon d'un véritable fichier d'identification des personnes et d'un "état civil fiable, sécurisé et moderne constitué à partir des grands registres de l'Etat."

Dans cette perspective, le texte adopté modifie donc fondamentalement les modalités d'identification des personnes dans notre pays. Un changement qui s'articule autour de trois éléments. Ce qui, aux yeux de nombreux analystes et autres observateurs, devrait s'avérer long.

En effet, il souligner que cette loi pose avant tout le principe de l'identification biométrique, numérique et centralisée des citoyens. Laquelle se fera par la collecte des informations usuelles. Ensuite, la loi prévoit la centralisation des données collectées dans les deux grands registres de l'état civil. A savoir le registre biométrique des



C'est le ministre d'Etat Lambert-Noël Matha (Intérieur) qui a défendu la réforme de l'état civil devant le Parlement.

personnes physiques, et le registre biométrique numérique et centralisé de l'état civil. Enfin, il faudra créer un Centre national d'état civil et des Centres et services provinciaux d'état civil. Ce qui nécessitera l'affectation d'agents commis, à titre exclusif, à la mission d'établissement des pièces et des registres d'état civil...

On peut relever qu'il s'agit là d'une innovation qui va impliquer beaucoup de changements dans les habitudes des citoyens gabonais. C'est fort de cela que la même loi prévoit des dispositions transitoires permettant d'assurer progressivement le transfert des compétences entre les services actuellement en charge de cette question d'état civil et les nouveaux services qui seront ainsi créés.

Tout ceci nécessitera du temps et, surtout, des moyens.



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE

Portant paiement par ordre alphabétique des allocations familiales de l'échéance du 2^{ème} trimestre 2021 sur toute l'étendue du territoire national

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe ses assurés qu'elle procédera au paiement par ordre alphabétique, des allocations familiales de l'échéance du 2^{ème} trimestre 2021.

A cet effet, les paiements habituels s'effectueront selon le calendrier ci-après :

Dates de paiement	Répartition des assurés selon l'ordre alphabétique
Du lundi 12 au mardi 13 juillet 2021	De A à B
Du mercredi 14 au jeudi 15 juillet 2021	De C à J
Du vendredi 16 au lundi 19 juillet 2021	De k à L
Du mardi 20 au mercredi 21 juillet 2021	De Ma à Mb
Du jeudi 22 au vendredi 23 juillet 2021	De Me à Mz
Du lundi 26 au mardi 27 juillet 2021	N
Du mercredi 28 au jeudi 29 juillet 2021	De O à Z

Consciente des contraintes occasionnées, mais soucieuse de la santé des populations et des agents, la CNSS tient à rappeler que des consignes strictes seront imposées afin que le paiement se déroule dans des conditions maximales visant à réduire les risques liés au COVID-19.

Elle en appelle donc au sens aigu de discipline et de responsabilité de chacun pour l'intérêt de tous.

Fait à Libreville, le 30 juin 2021

LE DIRECTEUR GENERAL



Patrick OSSI OKORI

Notre ambition : mieux vous servir

2576, Avenue Georges Damas, Akoka, Bata - BP : 04 Libreville - Gabon • Tél : (+241) 011 79 12 00 • Fax : (+241) 011 79 64 25 • Centre d'appels : 162
Cellule plaintes/dents : 161 • www.cnss.gi • facebook : cnssterritoiredesecuritesocialesgabon • twitter : CNSSgabon